



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

## **Arrêté électoral particulier n°2023-01-12-6-BV**

**Implantation, organisation et composition du bureau de vote  
relatif à l'élection des représentant(e)s des collèges A, B et BIATSS  
au Conseil de l'IAE  
de l'Université de Poitiers**

### **La Présidente de l'Université de Poitiers**

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-08-03-2019-06 portant approbation des statuts de l'IAE
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 11 janvier 2023 ;

# ARRÊTE

## Article 5. Objet

Le bureau de vote est en charge de l'ensemble des scrutins liés à la désignation des représentant(e)s du Conseil de l'IAE, ainsi que du dépouillement à l'échéance des scrutins.

Compte tenu de la présence de plusieurs électeur(rice)s sur les différentes implantations géographiques de l'IAE, il est prévu la mise en place de plusieurs bureaux de vote pour l'opération électorale en cours.

## Article 6. Implantation et composition des bureaux de vote

### 2.1 Implantation et composition du bureau de vote – Site de Poitiers Centre-Ville

Adresse :

IAE

Batiment E1

20, rue Guillaume VII le Troubadour

TSA 61116 - 86073 POITIERS CEDEX 9

Salle C 204

Président : Benjamin DREVETON

Assesseure : Laurence BERNARD

Assesseure : Nathalie LEFEBVRE

Présidente suppléante : Amélie PRADEAU

Assesseure suppléante : Pauline VAN PRAET

Assesseure suppléante : Céline PASQUIER

Assesseure suppléante : Nathalie BRANGER

### 2.2 Implantation et composition du bureau de vote – Site d'Angoulême

Adresse :

IUT 16

4 avenue de Varsovie

16 000 ANGOULEME

Salle de réunion Harold LeDoux

Présidente : Isabelle DUVAL

Assesseure : Maud BOUSSUGE

Assesseure : Audrey GHESQUIERE

Présidente : Isabelle DUVAL

Assesseure : Maud BOUSSUGE

Assesseure : Audrey GHESQUIERE

### 2.3 Implantation et composition du bureau de vote – Site de Niort

2 sur 4

Adresse :  
Bâtiment J2  
8 Rue Archimède  
79000 Niort  
Salle Malala

Présidente : Sonia HAYS  
Assesseur : Fabien METAYER  
Assesseure : Virginie DROCHON

Présidente suppléante : Sandrine JOUHANIQUE  
Assesseure suppléante : Pauline NEVO  
Assesseur suppléant : Gerald ARDANUY

#### Article 7. Organisation du bureau de vote :

Les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 16h00 le 24 janvier 2023.

#### Article 8. Bureau de vote centralisateur

Compte tenu des différentes implantations géographiques des bureaux de vote, il est constitué un bureau de vote centralisateur en charge du dépouillement des scrutins pour l'opération électorale pré-visée.

Il est composé de la manière suivante :

Adresse :  
IAE  
Batiment E1  
20, rue Guillaume VII le Troubadour  
TSA 61116 - 86073 POITIERS CEDEX 9  
Salle C 204

Président : Benjamin DREVETON  
Assesseure : Laurence BERNARD  
Assesseure : Nathalie LEFEBVRE

Présidente suppléante : Amélie PRADEAU  
Assesseure suppléante : Pauline VAN PRAET  
Assesseure suppléante : Céline PASQUIER  
Assesseure suppléante : Nathalie BRANGER

#### Article 9. Publicité et exécution

Le Directeur de l'IAE ainsi que sa Responsable administrative sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

**Przemyslaw SOKOLSKI**



A Poitiers, le 12 janvier 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL